1784, prisage des biens de Tanguy Moyot, très riche négociant de Lanildut

Par Olivier Moal

Sources :
Archives départementales du Finistère,
• 11 B 42, Juridiction de Kergroadès, expertise, juré d'expert, procès-verbaux, 1738-1787
Cahier de 101 folios bien écrits, pages de la fin rongées, un peu supérieur à un format A4
• 89 J 1, fond Cheminant
Cahier de 442 folios, du format et de l'allure d'un dictionnaire !
Les deux côtes sont des copies du même document. C'est le document de la première côte qui a servi de base à notre étude.

Il y a quelques années, furetant dans les archives de la seigneurie de Kergroadès et du Gouverbihan, je découvris un très gros document concernant des terres à Lanildut et Plouarzel. J'en relevais la côte et en extrayais quelques informations concernant un de mes ancêtres. Lorsqu'en 2002, grâce à M. Saliou, je pris contact avec le cercle d'histoire locale de Lanildut, et que les discussions portèrent sur la famille Moyot, ce document me revint en mémoire, et je décidai d'aller le consulter à nouveau pendant l'été.

Ce volumineux document n'est qu'une partie des pièces qui durent constituer la succession du sieur Tanguy Moyot et de demoiselle Anne Gabrielle Léaustic. Il s'agit du prisage (on dirait aujourd'hui estimation) et de la constitution des lotties, les parts de l'héritage à partager, suivant l'ordre d'aînesse pour le choix des lotties, entre les descendants du couple. Ce document peu commun par son ampleur, nous renseigne sur certains aspects matériels de la vie des riches négociants et armateurs de Lanildut à la fin du XVIIIe siècle, et apporte un éclairage inédit sur une des belles maisons aux cheminées dites « anglaises » du bourg de Lanildut. Après une présentation du prisage, de son déroulement et de son contenu, nous étudierons l'étendue et la valeur des biens divisés, et enfin nous nous attarderons sur la description de la maison du défunt en tentant de l'identifier aujourd'hui.

1. Le prisage

« Commencé le 16 août et clos le 24 décembre 1784 », soit près de quatre mois et demi, cette procédure rassembla les descendants de Tanguy et Anne Gabrielle, ainsi que leurs représentants, à savoir :

- Olivier **Morvan** expert de Kerdialaes en Ploudalmézeau,
- nommé par le sieur Ildut **Moyot**, né en 1749 à Lanildut [1], marié en 1774 à Lanildut avec Marie Françoise **Rioualen**, il est négociant et futur député aux états généraux et

[1] Toutes les données d'état civil qui suivent proviennent des relevés du Centre généalogique du Finistère et des registres de Baptêmes Mariages et Sépultures de la paroisse de Lanildut.

à l'assemblée nationale constituante en 1789 [2], puis juge de paix du canton de Brélès et maire de Lanildut jusqu'à sa mort en 1813 [3]. C'est le seul descendant mâle vivant à cette date (à ne pas confondre avec Ildut **Moyot** son oncle, encore en vie alors), il fait donc figure d'aîné, ayant droit au préciput et « premier choisissant » dans le partage des lotties ;

- le sieur Tanguy Bonaventure **Jaouen** et demoiselle Marie Anne **Moyot** son épouse, née en 1738, ils se sont mariés à Lanildut en 1756. Tanguy est marchand, originaire de Saint Martin de Morlaix, un de leurs fils sera orfèvre à Brest [4];
- demoiselle Marie Françoise **Moyot** veuve du sieur **Lannuzel** (Jean Joseph), elle est née en 1743, ils se sont mariés en 1765 à Lanildut, elle décède en 1787 au Rumorvan en Lanildut [5] ;
- le sieur Yves **Bazil,** négociant de Landunvez, et demoiselle Anne Gabrielle **Moyot** son épouse, née en 1751, mariée en 1770. Leurs fils seront juge d'instruction, notaire ou négociant. Une de leurs petites-filles, Victoire Caroline, épousera Joseph-Marie de Kerros, maire de Brest de 1865 à 1870 [6] ;
- Hamon **Pallier** procureur de Marie Yvonne **Cornec** (ci-dessous) ;
- Marie Yvonne **Cornec** veuve de feu François Marie **Moyot** tutrice de Tanguy, Jean Marie et Marie Françoise **Moyot** ses enfants, François Marie était l'aîné des garçons, né en 1742 et décédé en 1784 à Plouarzel [7] ;
- Maître Goulven Louis Michel **Amalric**, tiers donné d'office.

Il faut rajouter à cette liste la plus jeune des enfants, Marie Gabrielle **Moyot**, religieuse professe au couvent des Ursulines de Saint Pol de Léon, à laquelle on réservera une rente sur les héritages. L'entrée en religion étant synonyme de mort civile, elle n'apparaît pas au partage. Outre deux enfants morts en bas-âge, la famille **Moyot** compta un autre fils, Jean Gabriel, né en 1747, décédé entre 1774 et 1784 [8].

Le prisage des biens indivis se déroula sous la juridiction de Kergroadez et du Gouverbihan, une des plus considérables de la région.
Toute la famille se réunit le 16 août, d'abord en la maison du sieur Tanguy **Moyot** « sise contre le cimetière de l'église paroissiale de Lanildut », et « qui sera cy après describée ». Les co-partageant se mettent d'accord pour ne faire que cinq lotties entre les héritiers et ne pas réserver le préciput (droit de prélever une partie de l'héritage avant tout partage, souvent accordé à l'aîné en droit successoral ancien) pour les enfants mineurs de François

[2] Annie et Philippe HENWOOD, Cahiers de doléances de la ville de Brest, Cahiers de Bretagne Occidentale n° 10, CRBC, 1990, p 8
[3] Jean GUIVARCH, Lanildut des années 1789, Aber Ildut Loisirs et Culture, Cercle d'histoire locale, 2000
[4] Yves Pascal CASTEL, Tanguy DANIEL, Georges Michel THOMAS, Artistes en Bretagne, dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime, Société Archéologique du Finistère, 1987, p 159
[5] Archives Départementales du Finistère, B 1756, cité par Jean François SIMON, « Les « maisons anglaises » du littoral léonard », in Bretagnes, art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours, mélanges offerts au professeur Jean Tanguy, Association des amis de Jean Tanguy, 1996
[6] Sous la direction de Marie-Thérèse Cloître « Histoire de Brest », CRBC, UBO, 2000, p 290 et Site Internet sur la famille Kerros de Yves Duflot
[7] Jean François SIMON, « Les « maisons anglaises »… », op. cit.
[8] Il est présent au mariage de Ildut son frère en 1774.

Marie.
Puis ils repoussent le début du prisage au 21 août car le triage des titres de propriété n'est pas achevé, il y a 40 liasses de titres ! Le triage se déroulera du 23 au 28 août à Brélès, dans l'auberge.
Il semble que les experts fassent une estimation, en se déplaçant sur le terrain, des différentes terres du 30 août au 2 octobre dans toutes les paroisses, probablement au brouillon ou dans un cahier différent.
Enfin arrive la description écrite précise de chaque article, par paroisse, avec précision des fiefs, des surfaces, description des édifices, noms des locataires, montant des revenus et impositions…

Ainsi l'article 1er décrit-il, en la paroisse de Lanildut au village de Rumorvan, une maison couverte d'ardoise de façon très précise, appartenant à moitié à Ildut **Moyot** oncle (frère cadet de Tanguy), occupé par Marie Françoise **Moyot** veuve **Lannuzel**, et relevant du fief de Keroullas. A Lanildut, on trouve des champs, relevant des fiefs de Keroullas, de Kermeno, des Régaires, du Gouverbihan, du Châtel.
A l'article 12, on découvre quelques informations sur la batterie défendant l'entrée du port de l'Aber-Ildut, et sur la valeur élevée de minuscules pièces de terre, servant à sécher le goémon, ramassé pour fumer les terres :
« En la même paroisse de Porspoder, au terroir de Laennou, le restant d'une étendue de terre propre à sécher « gouësmons » contenant huit cordes, le surplus ayant été pris par le Roi pour former une batterie, cerné du levant de la dite batterie, du midi et couchant de la rive de la mer et du nord terre des sieurs de Refuge, manœuvré par Marie le Roux, relevant roturièrement du fief du Gouverbihan, et envers icelui quitte de charge, prisé et arrenté neuf livres. L'article 13, concernant une autre pièce de terre à sécher le goémon au Laennou précise « cette pièce de terre, ainsi que la précédente, sont en grande partie sous roche ».

Un troisième extrait permet d'illustrer le riche contenu de ce document. Il concerne une ferme tenue par un de mes ancêtres à Plouarzel (située aujourd'hui, je pense, sur le terrain de golf de Plouarzel !) :

Art. 41 Kerchoadan, le 11 septembre 1784
• *« en la paroisse de Plouarzel, un lieu nommé Kerchoadan, consistant en une petite maison manale sous couverture de gleds, ouvrante d'une seule porte au nord, sa cheminée au pignon du couchant, ayant de longueur vingt deux pieds, seize de large et six de hauteur, aire et courtil au midi, (...) la dite maison contenant cinq cordes, prisés et arrentés sept livres dix sols. »*
• *Plus un petit jardin de terre chaude avec fossés, garnis de leurs plants et arbres d'ormeaux, 2 cordes 3/4 de surface, prisé 1 livre 10 sols, maison et jardin relevant du fief du Châtel,*
• *Plus 2 parcs dont l'un de terre froide « parcou ar jaouen bras » et jadis « parcou diacraoun bras » et « diacraoun pella », mesurant 66 cordes 1/2 de terre froide et 48 cordes 3/4 de terre chaude, prisés 6 livres,*
• *Plus un petit parc « diacraoun creis » et une cornière de terre, mesurant 33 cordes, prisés 6 livres 12 sols,*
• *Plus parc « diacraon autrement runarvern tosta », mesurant 61 cordes, prisé 9 livres,*

• Plus une petite longère de terre close, de terre froide mesurant 7 cordes, prisée 7 sols, lesquels héritages manœuvrés par Christophe ***Bougaran****.*
« Et sont néanmoins chargés de trois pintes et écuellées de froment de rente envers la seigneurie du Croizec et ce à valoir en un boisseau en contribution avec le sieur de Lavengat ».
• Plus, au dit terroir de Kerchoadan, une parcelle de terre chaude au milieu d'un parc nommé « mesmean isella » ainsi qu'elle est « embonnée » (comprendre embornée, délimitée) par trois pierres « bonnales » de chaque côté, ayant deux bouts contenant six seillons et demi, cernés d'orient par le chemin menant de Brélès au Conquet, contenant 16 cordes 1/2 et arrentée 4 livres 15 sols, quitte de charge, relevant du fief du Châtel, manœuvré par Christophe ***Bougaran***
• Dans le milieu d'un champ nommé « parc ar groas », une parcelle de terre chaude avec son pré, trois pierres bornales, terre de 26 cordes, pré de 6,5 cordes, arrentés ensemble 7 livres 17 sols, manœuvrée par Christophe ***Bougaran*** *et hypothéquée au paiement de dix sols de rente foncière et annuelle envers Jean* ***Bonaventure*** *ou ses représentants, relevant du fief du Châtel, devant 20 sols tournois de chefrente à valoir en 50 sols « monnoie » avec Jean* ***Bonaventure****, lesquels 50 sols sont à valoir à 5 livres « monnoie » et trois quarts boisseau de froment mesure Mahé comble, payable en contribution par une main avec Thomas* ***Bougaran,*** *à cause de « menes debatty ? », les héritiers de Jeanne* ***Petton*** *de St Renan, la « fabrice » (fabrique) de Lanrivoaré, Marc* ***le Gelebart*** *de Keranvran en Plouarzel, Tanguy et Jean* ***Marzin*** *et leur sœur !!*
• Au champ « mezou Kerchoadan », 12 sillons de terre chaude, contenant 28 cordes, prisés 7 livres 10 sols et 12 sillons de terre froide au levant et 15 à l'autre bout, mesurant 13,5 cordes, estimés 15 s,
• Et finalement 30 sols de rente foncière et annuelle faisant le sixième de celle de neuf livres, le surplus appartenant à Jean ***Bonaventure****, dû par Yves* ***Pondaven*** *et Anne le* ***Gléau*** *sa femme, sur des héritages à Kerdéniel en Plouarzel…*

On saisit à la longue et lassante lecture de cet inventaire toute la précision et la complexité de ce prisage, et plus généralement, on mesure les progrès apportés par l'atlas cadastre au XIXe siècle, ainsi que l'enchevêtrement des droits, rentes, redevances et autres impositions seigneuriales.
Pour résumer cet extrait, on peut dire que Christophe Bougaran exploitait une ferme très modeste consistant en une petite maison couverte de chaume (gleds), avec une seule porte au nord, sa cheminée au pignon ouest, ayant une longueur d'environ 7,30 m sur 5,30 m de large et 2 m de haut (sur la base d'un pied du roi pour 32,4 centimètres [9]), avec son aire à battre et son courtil (jardin potager) au sud. Le tout s'étendant sur environ 300 m^2 (sur la base d'une corde pour 61 m^2 soit 24 pieds du roi au carré [10]).
On relève encore un petit jardin clos de talus (que les actes bretons appellent des… fossés !) contenant des ormes et probablement réservé aux cultures délicates (comme celle du lin), et 10 champs clos (les parcs), avec environ un hectare et demi de terres cultivables (terres chaudes) et un demi hectare de terres moins bonnes (terres froides), terres de landes ou de cultures irrégulières. Il s'agit donc d'une exploitation de petite taille.

[9] D'après le Lexique de Yves LULZAC, Chroniques oubliées des manoirs bretons, tomes I, II, III, IV, 1993-2002
[10] Idem

On remarquera que chaque champ est nommé, et généralement situé par rapport aux propriétaires des champs voisins et aux chemins. Enfin, ces champs sont soumis à des redevances seigneuriales (rentes et chefrentes), souvent très anciennes et de faible valeur, payables en espèce (livres tournois ou monnaie) ou en nature (froment), qui marquent la dépendance féodale de la terre. Ces contributions sont également souvent partagées entre différents exploitants.
Le total de l'exploitation est « arrenté », c'est-à-dire que ses revenus annuels pour le propriétaire sont estimés, pour 55 livres 2 sols, ce qui devait probablement refléter le prix annuel du bail, généralement signé pour 9 ans.
On se rend compte ici de la richesse potentielle de l'exploitation de ce prisage pour connaître les conditions de vie matérielles dans ce coin du Bas-Léon quelques années avant la Révolution. On peut d'ores et déjà tenter de mesurer la richesse foncière de la famille Moyot.

Olivier MOAL
Autorisation de publication sur internet accordée par l'auteur à la Mairie de Lanildut en mars 2003
Texte intégral. Tous droits réservés.

---

2. Les biens de la famille Moyot

A la fin du prisage arrive le moment des comptes, parfois difficiles à suivre à cause de l'œuvre des souris sur les dernières pages ! Le calcul de la valeur générale des biens tant nobles que roturiers (il s'agit des revenus annuels) donne 5936 livres 7 sols, le prélèvement du préciput dû à l'aîné (page mangée) étant de 105 livres 4 sols 7 deniers ?, il reste 5830 livres 12 sols 5 deniers. Les lotties sont formées au mieux, mais certains démembrements d'exploitations sont inévitables. On réserve une pension de 224 livres par an pour demoiselle Marie Gabrielle Moyot, leur sœur religieuse professe aux Ursulines de Saint Paul de Léon (sur la rente foncière du manoir de Kerunou Rospiec en Ploudalmézeau, voir plus loin). Malheureusement, le partage proprement dit n'est pas joint au document.

Ildut Moyot paie pour vacation 720 livres à Hamon Pallier et à Olivier Morvan, et pour Louis Michel Amalric 860 livres 15 sols, le contrôle judiciaire de l'acte étant compris dans la somme, ce contrôle ayant lieu à Saint Renan le 22 janvier 1785, pour 271 livres 10 sols de taxes.

Les revenus annuels de près de 6000 livres représentent un actif foncier de… 120000 livres !, si l'on applique l'estimation « au denier vingt » (soit 5 %), courante à l'époque pour estimer le revenu. Il semble que l'on soit proche d'un confortable revenu de seigneurie moyenne. Ainsi, la seigneurie de Kergroadez et du Gouverbihan, avec ses terres mais aussi ses privilèges, est estimée 80000 livres en mai 1789, lors d'un projet inabouti de vente [11]. Il faut de plus ajouter que les propriétés de bateaux, qui ne devaient pas manquer d'être nombreuses, ne

[11] Archives Départementales du Finistère, 10 J 2 et Y. Lulzac, Chroniques oubliées des manoirs bretons, tome IV, 2002, page 43

sont pas évoquées ! N'oublions pas que l'origine de la fortune des Moyot réside en partie dans le commerce maritime.

Cette fortune repose sur des propriétés relevant de pas moins de 18 fiefs différents, répartis sur 17 paroisses, avec des importances très variables, depuis le fief de Lanrinou pour un seul champ à Landunvez, jusqu'au fief de la puissante seigneurie du Châtel, qui concerne presque toutes les terres et fermes de Plouarzel (21 articles). On aborde ainsi l'extraordinaire complexité de la géographie féodale et seigneuriale de cette partie du Léon occidental. On est loin des seigneuries bornées par des limites paroissiales fixes !
On dénombre également au moins 28 maisons avec leurs terres, en grande partie des exploitations agricoles, quelques maisons de village et un manoir à Ploudalmézeau, le manoir de Kerunou Rospiec, acquis, avec tout son fief, par Tanguy Moyot en 1746 [12]. La plupart de ces maisons sont à Plouarzel (13). Faut-il y voir un héritage important du côté Léaustic, originaires de Plouarzel, ou bien une politique d'acquisition de Tanguy Moyot ?

Voici la liste des fiefs rencontrés, puis celle des paroisses :

Fiefs

Nom des fiefs	**Nombre d'articles**	**Paroisses : numéro des articles et lieux-dits concernés si l'article concerne une maison**
Châtel	30	À Porspoder : 10, 18, À Plouarzel : 22 maison à Kerdidreux, 23 terres Kerdidreux (*en tout 8 pages* !), 24 maison et terres à Kervennic, 26 maison au bourg, 27, 28 bout de maison Kervoulouarn, 29, 32 maison à Porsmoguer, 33, 34, 35, 36 maison et terres à Kerneves, 37 maison et terres à Keramazé, 38 métairie de Keralum et terres, 39 autre maison et terre à Keramazé, 40 Kergrannoc maison et terres, 41 maison et terre à Kerchoadan*, 42, 43, 44 maison et terres à Keranscot, 45 maison et terres à Kertanguy, À Milizac 68 maison et terres à Kerhuel, 70 lieu noble de Penchoat, 71, En Bohars trève de Guilers : 72 maison et terre de Kerouriou, 92 maison à Penallan, 93, 94
du Roi	12	À Plouzané : 55 maison et terres à Kervizian bihan, À Milizac : 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65 mazière à Kernoble, 66 maison à Kernoble, À Guilers : 73 maison et terres à Coataryau, À Ploudalmézeau : 80,
Gouverbihan	7	À Lanildut : 5, À Porspoder : 11, 12, 16, 17, 19, À Larret : 21,
Kerusas	7	À Ploumoguer : 49 maison et terres à Kerargroas, 50 maison et terres à Kergolleau, 51, 52, 53, 54 lieu noble de Lanfeust,

[12] Yves LULZAC, Chroniques oubliées des manoirs bretons, tome III, 2001, p 117

		À Plouzané : 56 lieu noble de Kermerien bihan,
Keroullas	6	À Lanildut : 1 maison à Rumorvan, 2, 6, 7, 8, À Larret : 20,
Kerozal	5	À Plouarzel : 30, À Milizac : 67 maison et terres du Henguer, 87, 88, 89,
Régaires de Léon à Goueznou	4	À Lanildut : 4, À Ploudalmézeau : 76, À Lannilis : 85, À Lampaul Ploudalmézeau : 86
du Prieuré	3	À Plouarzel : 46, 47, 48 maison et terres à Kerludu soul,
Pratmeur	3	À Ploudalmézeau : 74, 75, 77,
Coatméal	2	À Landunvez : 81, 82 maison et terres à St Gonvarch,
Fief inconnu	2	À Porspoder : à Poulyot 15, À Plounéour Trez : 94,
Kerléan	2	À Plourin : 90 maison et terres à Langurru, 91
Kermeno	2	À Porspoder : 3, 9,
Kerunou Rospiec	2	À Ploudalmézeau : Tanguy **Moyot** possède le fief et les rentes et chefrentes du manoir 79 et 78,
Mesdoun	2	À Porspoder : . . . Mesdoun ! art 13, 14 terre « fougéreuse »,
Penannech	2	À Milizac : 68, 69,
Lanrinou	1	À Landunvez : 83,
Mesnoalet	1	À Plouarzel : 31,
Touronce	1	À Lanrivoaré : 57,

Terres par paroisses :

Paroisses	**Numéros des articles**	**Nombre total d'articles**	**Part en %** (arrondie)
Plouarzel	22 à 45	24	25,5
Milizac	58 à 71	14	14,9
Porspoder	9 à 19	11	11,7
Lanildut	1 à 8	8	8,5
Ploudalmézeau	74 à 80	7	7,4
Ploumoguer	49 à 54	6	6,4
Landunvez	81 à 83 et 92 à 94	6	6,4
Lampaul Plouarzel	46 à 48	3	3,2
Plouguin	87 à 89	3	3,2
Larret	20 à 21	2	2,1
Plouzané	55 à 56	2	2,1
Guilers	72 à 73	2	2,1
Plourin	90 à 91	2	2,1
Lanrivoaré	57	1	1
Lannilis	85	1	1
Lampaul Ploudalmézeau	86	1	1
Plounéour Trez	92	1	1
		94	99,6

Olivier MOAL
Autorisation de publication sur internet accordée par l'auteur à la Mairie de Lanildut en mars 2003
Texte intégral. Tous droits réservés.

---

3. La maison de Tanguy Moyot à Lanildut

Le contenu de l'article 5 (*folio 16 recto du document en 11 B 42, 3 pages*) est particulièrement intéressant, puisqu'il concerne « En la même paroisse de Lanildut la maison ou demeuroit feu Tanguy Moyot ». Nous allons d'abord tenter de comprendre la description qui en fut faite, en structurant le texte (notamment en rétablissant la ponctuation) et parfois en l'interprétant, puis nous essaierons d'identifier la maison aujourd'hui.

• *La description :*

Le rez-de-chaussée
Il consiste en une cuisine et une salle, avec cave sous l'escalier, petit salon à « raiz de chaussée ». Deux fenêtres ouvrent sur la salle, deux sur la cuisine, ouvrant au midi, avec la porte sur le jardin et une porte au nord sur la cour. On peut déjà déduire l'orientation de la maison avec une façade au sud, percée de quatre fenêtres au rez-de-chaussée et d'une porte donnant sur le jardin.
La description se poursuit en indiquant un cellier au nord ayant ses deux portes, l'une au levant sur la cour, l'autre communiquant à la cuisine. Nous sommes donc en présence d'un décrochement du bâti vers le nord du côté cuisine, celle-ci se trouvant forcément dans le bout ouest de la maison, puisque la porte du cellier s'ouvre, à l'est, sur la cour. Le cellier possède une fenêtre sur la cour et une cheminée au pignon du nord en pierre de taille. Il y a aussi des cheminées dans la salle et la cuisine, dans les pignons levant et couchant, en pierres de taille. Nous sommes donc en présence d'une maison classique de la région, avec des cheminées sur chaque mur pignon. Du côté du midi, la salle est pavée en carreaux de brique. L'escalier est en pierres de taille, avec une fenêtre au couchant. Malheureusement, le texte n'est pas très précis sur la localisation de cet escalier, il est probablement situé dans l'aile en retour appelée cellier au nord de la cuisine.
Le bâtiment « contenant de face en dehors 47 pieds, 20,5 pieds de large sur 16 de hauteur », mesure donc environ 15,50 mètres de long, sur 6,75 de large et 5,30 de haut.

L'étage
Au premier étage, à la droite de l'escalier, on trouve une chambre, dite la chambre de traverse au-dessus du cellier, ouvrant de deux fenêtres, l'une au levant et l'autre au couchant, avec une cheminée en pierre de taille au pignon du nord.
Un corridor mène à une chambre au-dessus de la salle, avec une fenêtre au midi sur le jardin et une cheminée au pignon du levant en pierres de taille, puis un cabinet ouvrant sur le petit jardin, et une autre chambre sur la cuisine, avec une cheminée au pignon du couchant, avec sa boisure en sapin, éclairée par deux fenêtres sur le jardin. Le premier étage de la façade est

donc lui aussi percé de quatre fenêtres, correspondant à trois pièces, dont deux chambres. Un escalier en bois, non situé, permet d'aller au grenier.

Les greniers

Il y a un grenier au-dessus de la chambre de traverse, éclairé au levant par un carreau, au couchant par deux. Un autre grenier occupe la longueur de la maison, éclairé au midi par deux « eüil » de bœuf et une petite fenêtre au couchant. Ces yeux de bœuf sont difficiles à interpréter, s'agit-il d'ouvertures rondes dans le toit ? La couverture et la charpente sont signalées en (bon) état. La couverture en ardoise fait peu de doute sur une maison de cette taille. C'est chose courante sur cette côte, à la fois grâce au transport maritime des ardoises facile, et grâce à la relative aisance des populations de maîtres de barque, souvent à l'origine des constructions. Jean François Broumische, vers 1820, écrit au sujet de la côte de Porspoder :« La quantité de maisons, toutes couvertes en ardoises, toutes tournées au midi, que l'on trouve sur la côte est extraordinaire » [13].

Les dépendances

On trouve dans la cour une petite écurie, avec une soue à cochons au pignon du levant, la porte de l'écurie ouvrant au midi sur la cour, et une petite fenêtre idem. On compte une auge dans l'écurie et une autre dans la soue à cochon. L'écurie contient huit pieds et demi de long sur huit de large en dedans, soit 2,80 mètres sur 2,60, la soue à cochon contenant huit pieds de long, cinq de large en dedans, soit 2,60 mètres sur 1,65. Un puit avec couronnement en pierres de taille et une auge joignent l'écurie et la soue. Une autre soue à cochon se situe au pignon du levant de la précédente, avec une porte au midi et son auge contenant huit pieds de long sur quatre de large, soit 2,60 mètres sur 1,30.

La maison à four, avec le four au pignon du nord ayant six pieds de profondeur, soit 2 mètres, possède une cheminée en pierres de taille, avec une porte au couchant et une fenêtre sur la cour. Elle mesure 12 pieds de long et 14 de largeur, soit 4 mètres sur 4,60.

La crèche aux vaches a une fenêtre au pignon du midi, une autre sur la cour, deux portes au couchant, l'une au levant l'autre au couchant (?). Au nord de la cour et des crèches, il existe un emplacement à mulonner le fumier.

Le jardin

Une porte sur la cour, située au pignon de la maison, permet d'aller à la rive de la mer. Une brèche charretière donne sur le chemin au levant. Une porte est ouverte, probablement, dans le mur du jardin. Devant la maison, se situent au couchant l'aire, au midi une grange couverte en ardoises, et un courtil au midi. Dans le mur du levant du jardin, au pignon de la grange, s'élèvent des commodités ayant porte au couchant sur le jardin. On compte 25 arbres en espaliers et 39 en buissons aux murs du couchant et levant.

La propriété (maison et jardin clos) est bordée au levant par un chemin de servitude, au midi par la mer, au nord par le chemin, et au couchant par le vieux cimetière de Lanildut.

[13] Jean François SIMON, « Les « maisons anglaises » du littoral léonard », in Bretagnes, art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours, mélanges offerts au professeur Jean Tanguy, Association des amis de Jean Tanguy, 1996

Le magasin et le quai
Au fond du jardin, au midi sur la grève, il y a un magasin en pierres de taille, le mur sur la grève est surplombé et prêt à tomber. Le magasin mesure 55 pieds de long, 20 de large sur 13,5 de hauteur, soit 18 mètres de long sur 6,60 de large et 4,50 de haut. Il donne au midi sur la grève, avec une porte au pignon du levant, une fenêtre au-dessus, une autre au midi, un mur de refent au milieu, une porte au nord sur le jardin, deux meurtrières sur le jardin, une fenêtre sur la grève du levant. Un quai en pierres de taille s'étend aussi sur la grève au midi, au long du « cimetière cy-devant » (comprendre ancien) au nord, avec une jetée ou cale composée de pierres brutes.
Un autre petit magasin est construit au pignon de la maison au couchant, ayant en dedans 12,5 pieds de large, 9,5 de long, soit 4 mètres sur 3.

La superficie totale, y « compris le fond sous édifices », est estimée à 45 cordes et sept-huitièmes, soit 2800 m^2 environ.

Les champs
Au nord de la maison et cour, on compte trois pieds d'orme arrenté 1 livre 4 sols, un courtil dit liors Coscastel contenant seize cordes et sept huit (1030 m^2), cerné du chemin et au midi la mer, au champ de Lanildut ou Mezou Illis, sept sillons de terre chaude, contenant neuf cordes un quart (560 m^2), cernés au levant et couchant par la terre de la fabrique de Lanildut, au midi terre de Budoc Prat et au nord terre du Gouverbihan, une cornière de terre inculte au dit champ, contenant 4 cordes 1/2 (265 m^2), cernée au couchant du chemin, au levant des sept sillons ci-devant, au midi terre de la fabrique et au nord terre du Gouverbihan.

Les charges
Les terres sont en partie nobles et en partie roturières. Les biens roturiers sont chargés envers le fief du Gouverbihan, dont ils relèvent, de la somme de 5 sols tournois de chefrente, et sont prisés, charge distraite, deux cent quarante-trois livres quatre sols (il s'agit du revenu annuel, au denier vingt, cela donne une valeur de 4860 livres environ).
Et la partie relevant noblement du fief du Gouverbihan, consistant en dix-neuf cordes trois quart à prendre en ligne directe du haut du jardin jusqu'à la grève au midi, compris le cellier au nord en la partie du couchant du dit jardin, et aboutissant à la dite maison au couchant, à la concurrence des dits dix-neuf cordes trois quart, est chargée de cinq sols tournois de chefrente envers la seigneurie, évalué charges distraites quinze livres.

• *L'identification :*

Si l'on part du postulat qu'une maison de cette taille, avec un vaste jardin clos, et probablement une construction soignée, a dû traverser les siècles, il s'agit alors de l'identifier aujourd'hui.
Résumons les éléments en notre possession : une grande maison au bourg de Lanildut, qui donne sur la mer au sud, avec une aile en retour au nord avec cheminée en pignon, un jardin clos et une façade avec deux rangées de quatre fenêtres. Les amateurs de vieilles pierres auront sans doute déjà reconnu la maison. Il s'agit en effet selon moi de la très belle maison

de pierres de taille qui s'élève aujourd'hui à l'est du cimetière, et dont les murs de clôture descendent presque jusque dans la rivière de l'Aber. Elle est effectivement percée de huit fenêtres au sud, avec une aile en retour au nord. Le four a disparu mais on en devine les traces, les « commodités » contre le mur est du jardin sont encore là.

Sur le premier cadastre de Lanildut, levé en 1844, la bâtisse est déjà présente, avec un plan qui reprend la plupart des détails de la description de 1784.

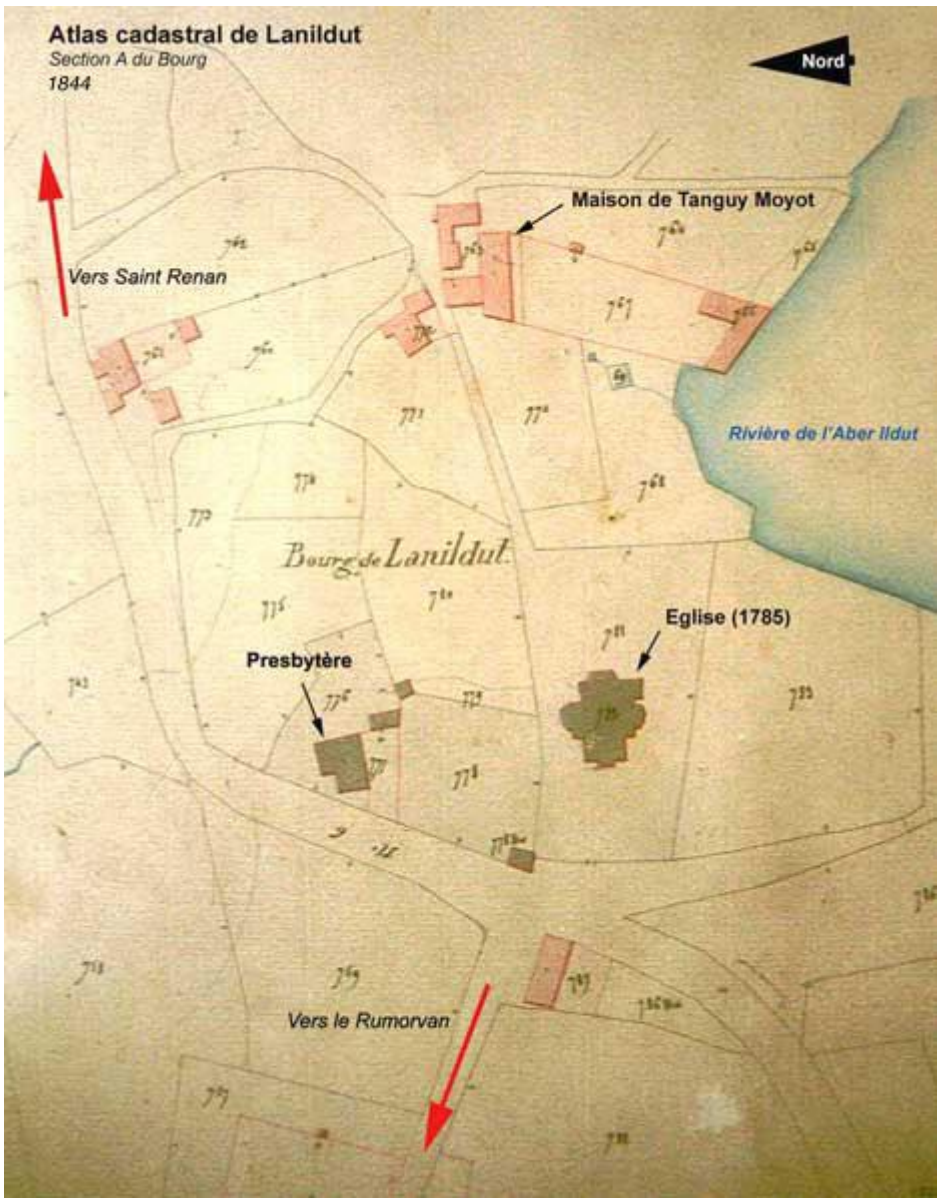
Atlas cadastral de Lanildut
Section A du Bourg
1844
Nord
Vers Saint Renan
Maison de Tanguy Moyot
Rivière de l'Aber Ildut
Bourg de Lanildut
Eglise (1785)
Presbytère
Vers le Rumorvan

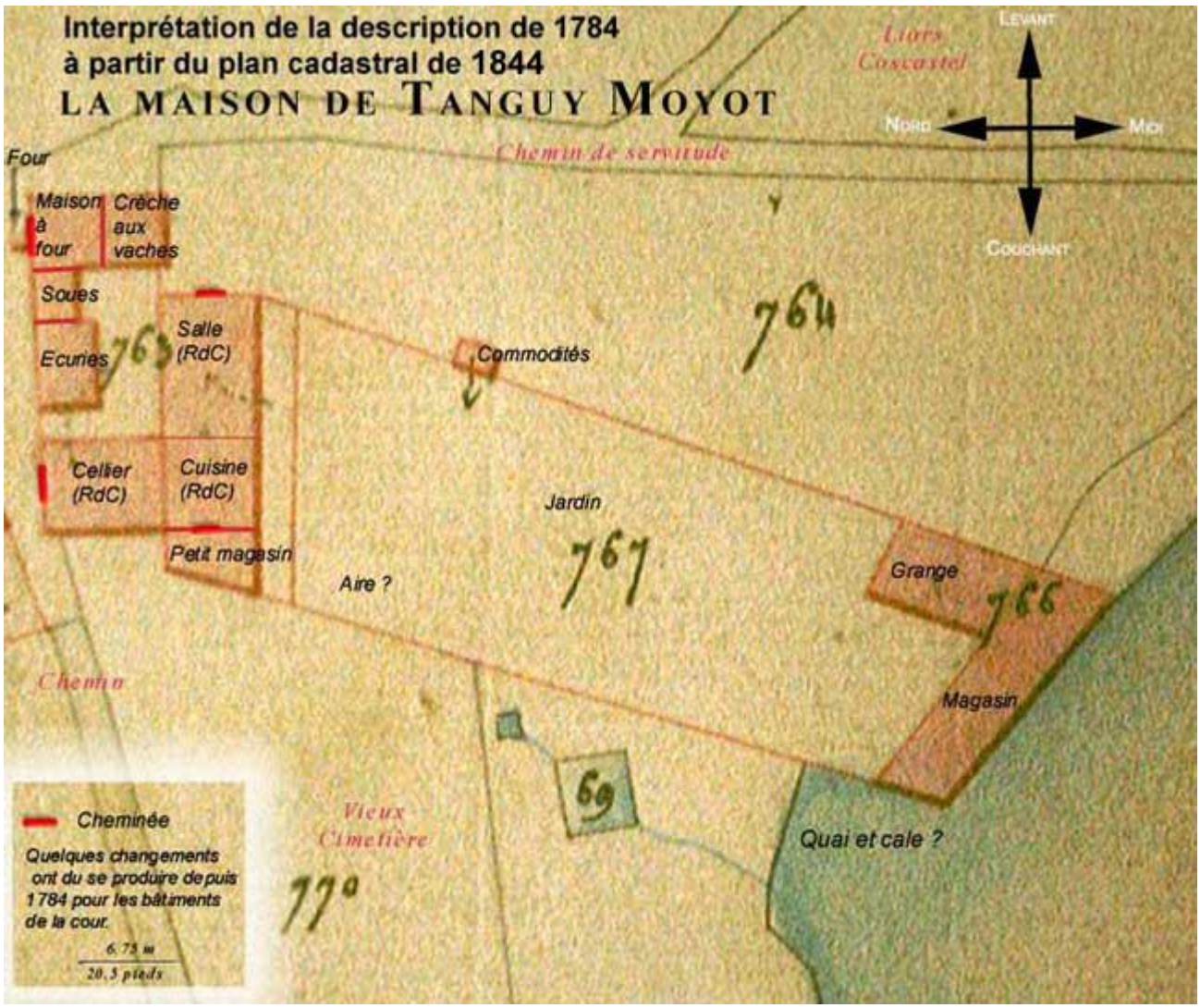

L'allure générale du bâtiment aujourd'hui le rattache au XVIIIème siècle, ne serait-ce que par la présence des trois souches de cheminées couronnées en demi-lune, les fameuses « cheminées anglaises », dont la mode s'étendit de 1753 à 1818, d'après les relevés de Jean François Simon. J'avancerais même une hypothèse : la maison aurait été construite par Tanguy Moyot entre 1751 et 1753 ! Pour cela, je me fonde sur les registres paroissiaux de naissance de Lanildut. De 1738 à 1751, le lieu de naissance de 7 enfants du couple Moyot-Léaustic est Rumorvan, alors qu'en 1753, le registre indique « le bourg », donc, selon moi, la maison nouvellement bâtie, signe de la réussite économique de Tanguy Moyot. Le lieu a d'ailleurs été aménagé à la fois comme une exploitation agricole, avec ses soues, écurie et autres crèches dans la cour, et comme un espace commercial, avec son quai et ses magasins. Si cette datation se confirmait, il s'agirait probablement d'une des premières constructions adoptant la mode des cheminées en demi-lune, et participant à la diffusion de cette mode, si ce n'est la créant…

Jean François Simon, dans son article fondamental sur les « maisons anglaises » du littoral léonard, explique page 117 [14] :

[14] Jean François SIMON, « Les « maisons anglaises »… », op. cit.

« Cette cheminée dite anglaise pourrait alors apparaître comme une sorte d'enseigne, comme la marque d'une catégorie socio-professionnelle, celle de commerçant, affichant les mêmes préoccupations économiques, que ce soit dans le cadre de la famille ou d'une société. La présence de ces maisons dans les bourgs pourrait accréditer cette idée (…). »

Vue du magasin vers 1920

Olivier MOAL

Encore une maison Moyot !

Après la maison bâtie par Tanguy Moyot vers 1750 au bas de l'église de Lanildut, dont les murs d'enceinte descendent encore jusqu'à la rivière[1], puis la maison double de Rumorvan probablement réédifiée par Tanguy et son frère Ildut une dizaine d'années auparavant (bâtisse qui remploie une pierre gravée de 1687), et qui vit vraisemblablement naître Ildut, le futur député[2], je viens d'identifier une troisième « maison Moyot » !

Il s'agit de la maison qui fut habitée par le fils aîné de Tanguy, François, qui, après avoir convolé à Plougonvelin avec Marie Yvonne Cornec en 1771, s'installe à Plouarzel avant 1775, date de naissance de son premier enfant, nommé Tanguy et parrainé par son grand-père paternel. François est maître de barque et pratique le commerce avec Bordeaux, sur des navires propriétés de la famille. Malheureusement, il disparait dans la force de l'âge, à 38 ans, son acte de sépulture est enregistré à Blaye (Gironde) le 6 janvier 1781[3]. Il est dit maître de la barque « les trois frères », et son décès est déclaré par Jean Thomas de Lanildut et Jean Jullien de Porspoder, ses probables marins. Il a vraisemblablement péri en mer au cours du voyage.

Son inventaire n'est dressé qu'en mai 1784[4], et il n'est fait aucune mention des circonstances de sa disparition. La valeur totale des biens meubles s'élève à 3260 livres, somme confortable mais pas exceptionnelle. Toutefois, je pense qu'il est singulièrement incomplet, puisqu'il n'y aucune dette, pas d'inventaire des titres et papiers, aucune part dans des barques, autant de mentions courantes dans les inventaires de ce milieu social. Pourtant quelques annotations singulières permettent de faire des hypothèses intéressantes sur l'activité de la veuve. Ainsi Maître Jean Mathias Jégou, notaire royal, estime 76 livres une balance avec ses poids, un brancard avec ses plateaux et ses poids de fer, liste des marchandises, comme un restant de résine valant 22 livres, un muid de sel (soit plus de 1000 kg) évalué 100 livres, un restant de sucre pesant 100 livres (environ 50 kg) valant 40 livres, et beaucoup de coupons de tissu. Tout ceci indique une activité de commerce au détail. Elle devait se doubler d'un débit de boisson, à en croire la présence de vin, et surtout de 36 cruches, 38 bouteilles de terre, 40 pots de terre grise, 18 pichets de faïence. Le reste est plus classique et agricole avec 3 vaches, 3 chevaux, une truie et 6 petits cochons, des céréales en terre. Les 70 chemises évaluées 96 livres et le lit carré à rideaux verts (90 livres) rappellent une certaine aisance.

Il est probable que la disparition de Tanguy Moyot (père de François) en avril 1784 et la succession complexe qui s'ensuivit explique cet inventaire trois ans après le décès du marin. La veuve Cornec-Moyot exigeait en effet que ses trois enfants mineurs disposent du préciput (bonus d'héritage à l'aîné des enfants) et du statut de « premier choisissant » dans la répartition des lotties de succession, en tant que descendants du fils aîné. Ildut le jeune, seul

garçon survivant des enfants de Tanguy accepta finalement. On notera que les deux enfants mâles de François Moyot mourront en minorité (dont l'un chez son oncle Ildut à Lanildut en 1792). Marie Françoise, née en 1779, héritera de toute la fortune, et fera un beau mariage avec le maire et notaire de Lannilis, Joseph François Marie le Jeune. La famille Mével de Saint Renan (famille de notaires, maires, négociants) compte parmi ses descendants.

La succession de Tanguy donna donc lieu à de nombreuses procédures, dont l'établissement d'un « Grand des biens immobiliers délaissés par les feus sieur Tanguy Moyot négociant décédé le 14 avril 1784 demoiselle Anne Gabrielle Léostic son épouse décédée le 20 octobre 1772, demoiselle Marie Catherine Moyot leur fille religieuse aux Ursulines de Saint Paul de Léon et dont la succession est ouverte par la profession en religieuse du 25 avril 1776 et enfin par le sieur Jean Moyot mort en Amérique le 4 février 1783 », constitué de 63 articles[5]. On lit à l'article 15 :

> *Au bourg paroissial de Plouarzel, une maison manale, cour au midi, autre maison au midi de la dite cour, autre cour au nord de la maison manale, crèche sur la dite cour, tous les dits logements couverts d'ardoise, un jardin muré y joignant et à l'occident d'iceux, le tout acquis par contrat le 23 avril 1763, avec d'autres héritages roturiers ci après, la dite maison et dépendances tenus noblement du fief du Chatel à Brest, quitte de charge, et en vertu du contrat d'encensement du 28 avril 1686, chargé de payer 27 livres par an de rente foncière à Mr le Comte de Ruvillé, représentant le marquis de Becdelièvre, tenu en ferme avec un autre parc roturier y joignant et dont il sera fait mention en la suivante partie de ce chapitre article 45 pour payer du tout 90 livres par an en vertu du bail sous seing privé du 20 janvier 1780 pour finir en l'an 1791.*

Dans le prisage[6], la description de ce même article est très précise,

> *Au bourg paroissial de Plouarzel, une maison manale couverte d'ardoises, consistant en une cuisine et une salle ayant chacune une cheminée au levant et couchant, la cuisine au levant éclairée par une croisée de fenêtre au midi et au nord, une porte au nord et l'autre au midi donnant sur l'entrée, la salle aussi éclairée au midi d'une seule fenêtre, et une porte dans le pignon du milieu communiquant à la salle. L'escalier en pierre de taille, avec la maison étant au nord, éclairée de deux fenêtres au levant, caveau au-dessous du dit escalier, des latrines donnant au couchant sur le dit escalier, une porte au haut du dit escalier pour communiquer aux chambres et cabinet ci après étant au-dessus des dites cuisines et salles, ayant les dites chambres et cabinet chacune une cheminée et éclairée de chacune deux fenêtres et le dit cabinet d'une seule, le tout au midi. Plus un escalier en bois pour fréquenter le grenier régnant le long de la dite maison, éclairé au midi par deux lucarnes, contenant la dite maison 41 pieds de longueur, 20.5 pieds de largeur, et 15 pieds de hauteur, le tout hors d'œuvre, la croisée des escaliers contenant 14 pieds de long, 13 de large, pignon compris et murs côtiers et 15 pieds de hauteur en dehors.*
>
> *Au nord de ces derniers, une soue à cochons étant d'attache à la cache (cage ?) de l'escalier ouvrant d'une porte au levant, cour close au nord de la dite maison principale, puits étant dans la dite cour porte donnant sur le chemin à l'orient, autre porte donnant sur la dite cour et communiquant à la cache de l'escalier ci devant dit.*

Au nord de la dite cour une longère d'écurie séparée en deux par un mur de refend, ayant deux portes au midi donnant sur cette cour et au nord donnant sur l'aire, cour close au midi ouvrant de deux portes, une sur le chemin à l'orient, et une autre sur le jardin au couchant, le dit jardin clos et cerné de ses murs. Au midi de la dite cour close une maison à four et une boutique au rez-de-chaussée, le four étant dans le jardin au bout du couchant de la dite dernière maison, une cuve de pierre pour la buée étant dans la dite maison ouvrant de trois portes, deux au nord sur la cour et l'autre sur le chemin du levant contenant en longueur 32.5 pieds, 14 de large et 10 pieds de hauteur, les écuries contiennent 35 pieds de long, 17 de large et 6 de hauteur.

Tous les édifices couverts d'ardoises, d'un tenant avec leurs issues, franchises, fosses et murs tout autour, cernés d'orient et midi des chemins à charrette menant du dit bourg ; savoir celui du levant à Kervoulou, et celui du midi au bourg de Lampaul Plouarzel, au couchant et nord terre de Marie Perrine le Run, contenant le tout compris le fond sous édifices et le jardin 16 cordes (…), manœuvrés (…) par demoiselle Marie Yvonne Cornec veuve Moyot, prisé et arrenté charge rabattue 24 livres 7 sols 6 deniers.

Cette description détaillée parait désigner la maison du bourg de Plouarzel datée "E 1728", à trois cheminées, derrière le syndicat d'initiative. La longueur de 41 pieds (13 mètres environs), correspond à la maison actuelle, comme les cinq ouvertures à l'étage et les cheminées, et surtout la disposition des chemins : au midi chemin à charrette du bourg à Lampaul Plouarzel et au levant chemin à charrette du bourg à Kervoulou. L'escalier en pierre l'arrière a probablement disparu (le pignon Est semble en partie rebâti avec percement de fenêtres et l'aile en retour au nord visible sur le cadastre de 1840 n'existe plus aujourd'hui, une porte en hauteur paraissant indiquer un ancien accès à l'étage), la maison à four et magasin au sud ont du être remplacé par le syndicat d'initiative. L'état de section confirme que la propriété appartient à un certain le Jeune de Lannilis (descendant des Moyot), et est appelée « Ty Jacquès », « la maison de Jacques »[7]. Bien que datée de 1728 (avec une initiale mystérieuse « E »), il est probable qu'une construction antérieure ait été réutilisée, comme l'indiqueraient les deux portes dotées d'un linteau en plein cintre au nord et au sud, forme démodée au 18e siècle. Son allure générale correspond au modèle des maisons de négociants de la région de Porspoder-Lanildut, avec cependant une rare cheminée au deux-tiers du logis principal, peut-être à rapprocher d'une fonction d'auberge, tout comme la présence de cinq fenêtres à l'étage et d'une écurie de taille conséquente.

[7] Photographies du cadastre et relevés de l'état de section aimablement fournis par Jean Claude Jézéquel, de l'association Tud ha Bro de Plouarzel, que je remercie.